

DECISION COLLECTIVE DE NOMINATION DU PREMIER GERANT

Le soussigné,

Madame Sandrine MOULIN SACILOTTO demeurant à 18 Allée de Condé 93600 AULNAY SOUS BOIS

agissant en qualité d'associé fondateur de la société
société à responsabilité limitée, en formation, au capital de 3780 €
dont le siège social est fixé à 18 Allée de Condé 93600 AULNAY SOUS BOIS

A PROCEDE A LA NOMINATION DU PREMIER GERANT :

Madame Sandrine MOULIN SACILOTTO
née le 07 Avril 1975 à Strasbourg
de nationalité Française
demeurant à 18 Allée de Condé 93600 AULNAY SOUS BOIS

est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée

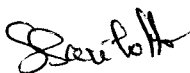
Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le gérant recevra une somme mensuelle de

- Ne sera pas rémunéré pour la période du 1^{er} Avril 2011 au 31 Décembre 2011
- En fonction des résultats de la Société, à compter du 1^{er} Janvier 2012

Madame Sandrine MOULIN SACILOTTO déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Fait à Aulnay sous Bois
En double exemplaire,
Le 30 Mars 2011



Signature du gérant précédée de la mention "bon pour acceptation des fonctions de gérant"

Bon pour acceptation des fonctions de gérant